

# TALENCE ENSEMBLE



**2020-2026 : parole tenue !**  
**Nous sommes fiers d'avoir respecté**  
**90% de nos engagements.**  
**Nous avons notamment :**

**Réduit la dette de la Ville de 14 millions d'euros en 10 ans,**  
**sans augmenter les taux de la fiscalité municipale.**



**Végétalisé et rafraîchi** 9 places de quartier et 4 cours d'école.



**Doublé les effectifs de la Police municipale** et installé 28 caméras de vidéoprotection.



Rénové le stade nautique et ouvert toute l'année un bassin nordique avec une **chaufferie biomasse**.



Obtenu la **réouverture de la gare la Médoquine** après plus de 75 ans de fermeture.



**Créé 16 nouveaux hectares d'espaces verts publics**, obtenu le label national 4<sup>e</sup> fleur.



Aménagé plus de **10 km d'itinéraires cyclables** et créé 890 emplacements pour vélos.



**Ouvrit la Maison des Solidarités** et créé de nouveaux lieux de vivre-ensemble à Crespy, Raba et Thouars.



**Soutenu nos associations** et le CCAS avec près de 40 millions d'euros de subventions.



**Créé un parc d'exception** en cœur de ville avec le Grand Peixotto-Margaut.



**Triplé le budget** consacré au handicap et à l'inclusion.

**2026-2032 : ensemble, allons plus loin !**

# TALENCE ENSEMBLE

## DÈS LE 15 MARS, JE VOTE !

**Pour pouvoir voter, une condition indispensable :  
être inscrit(e) sur les listes électorales de Talence.**

Un doute ? Je peux facilement vérifier  
mon inscription sur le site

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

**Je ne suis pas encore inscrit(e) ? Pas de panique !  
L'inscription peut encore se faire de deux façons :**

- **en ligne, jusqu'au 4 février 2026** sur le site  
<https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr>

- **en Mairie, jusqu'au 6 février 2026**  
Rue du professeur Arnozan  
05 56 84 78 42 - [elections.talence@talence.fr](mailto:elections.talence@talence.fr)

**Je suis absent(e) le jour du vote ?  
Aucun problème, je peux donner une procuration.**

Les procurations peuvent être établies jusqu'au jour du scrutin,  
mais il vaut mieux s'en occuper le plus tôt possible :

- en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr>
- auprès d'un commissariat, d'une brigade, de gendarmerie,  
dans un consulat.

**UNE QUESTION ? UN CONSEIL ? CONTACTEZ-NOUS !**

Vous avez des difficultés à réaliser une démarche, vous avez un doute,  
vous ne savez pas à qui donner votre procuration ?

Nous pouvons vous aider : [sallaberry2026@gmail.com](mailto:sallaberry2026@gmail.com) / 07 76 13 42 01